



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par SGCD
notre réf Idaff 306'363

Lausanne, le 16 août 2018

Question n° 17 de M. Bertrand Picard, déposée le 8 mai 2018 « Question écrite à la Municipalité quant à la production d'un nouveau logo pour la ville. Sa nécessité ? Son coût ? »

Rappel

La Municipalité envisage une nouvelle fois de « rajeunir » le logo à mettre sur le courrier des services (ou de certains services) de la Ville et ce à un prix apparemment passablement élevé.

En outre, il semblerait que ce nouveau logo arrive peu après une assez grosse commande de renouvellement notamment des enveloppes de ces services ; enveloppes qui seraient, de ce fait, devenues inutilisables. Quel usage en sera dès lors fait ?

Par ailleurs certains échos font état d'un éventuel droit d'auteur qui n'aurait pas été acquis par la ville et serait à l'origine de frais futurs non négligeables.

Je demande donc à la Municipalité de nous faire connaître ce qu'il en est précisément de ces allégations et, si elles ont fondées, de répondre aux questions suivantes :

1. Cette modification était-elle vraiment nécessaire ?
2. En quoi se justifiait-elle ?
3. Quel coût représente précisément cette modification ?
4. Ce nouveau logo est-il ou non grevé d'un droit d'image / droit d'auteur ?
5. Quel usage sera-t-il fait du papier à lettre et des enveloppes frappés de l'ancien logo ?

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité répond à la question, qui sous-tend les suivantes, relative aux enveloppes qui seraient devenues inutilisables en raison de l'adoption d'une nouvelle identité institutionnelle.

Les enveloppes utilisées par les services de la Ville sont en grande majorité des enveloppes A5 à double fenêtre, sans impression. Il n'est plus fait recours à des enveloppes pré-imprimées depuis



plus de deux ans. Si de telles enveloppes circulent encore, elles proviennent d'anciens stocks en cours de liquidation. La nouvelle identité institutionnelle se met en place sur une durée d'environ deux ans afin de permettre d'épuiser les stocks, notamment d'enveloppes, et d'amortir les produits (vêtements, etc.). Ainsi, afin d'éviter le gaspillage, le remplacement au fur et à mesure des stocks est en cours. Les anciennes enveloppes seront donc utilisées.

Ceci étant précisé, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Cette modification était-elle vraiment nécessaire ?

L'ancien logo à sept points rouges datait de 2000. Après quasi 20 ans d'utilisation, il est dans les normes de la communication de notre époque de changer d'identité visuelle. Par ailleurs, le sens des sept points n'a jamais été clair et l'identification était déficiente ; raison pour laquelle des dizaines de services ont renoncé à son usage pour développer leur propre identité, provoquant ainsi un manque d'unité et de visibilité des actions de la Ville. Cette situation était défavorable à la promotion de l'image de la Ville de Lausanne. En outre, la forme allongée de l'ancien logo posait des problèmes techniques notamment sur les affiches, ce qui le faisait apparaître petit à côté des logos d'autres partenaires doté de symboles plus compacts.

2. En quoi se justifiait-elle ?

L'identité symbolise l'autorité de la collectivité. Elle relie la Ville à son histoire et donne une image de permanence et de continuité des institutions. La Municipalité a souhaité que le nouveau logo s'inscrive dans une continuité historique, immédiatement perceptible et reconnaissable. La modernisation des lions, qui n'ont jamais quitté certains supports offrant ainsi la preuve de l'impossibilité des sept points à s'imposer, était également nécessaire pour donner un visuel plus épuré que les anciens lions sur les supports électroniques.

Rappelons par ailleurs, qu'il a été choisi de déployer la nouvelle identité de manière durable. L'ancienne et la nouvelle identité vont donc coexister sur une durée d'environ deux ans, peut-être plus pour les cas de remplacement coûteux. Ainsi, les premiers éléments modifiés étaient les plus faciles à réaliser (communication numérique), suivis des nouveaux modèles de documents, puis, encore à venir, des changements sur les véhicules et les vêtements, etc.

3. Quel coût cela représente précisément cette modification ?

A ce jour, le changement d'identité institutionnelle représente un coût de l'ordre de CHF 150'000.-. Cet investissement est nécessaire pour redonner de l'unité à la communication des services de la Ville et mieux valoriser les soutiens lausannois. Par défaut, tous les services de l'administration communale lausannoise adoptent la nouvelle identité. Certaines exceptions sont prévues pour des entités qui proposent des prestations particulières liées à une identité de corps, une marque, un label ou dont le domaine d'intervention va au-delà du territoire communal. Certaines entités (institutions culturelles, unités sous contrats de prestations ou sociétés en main de la Ville) gardent leur identité propre tout en mentionnant explicitement leur relation avec la ville.

Par ailleurs, l'adoption du nouveau logo offre l'occasion d'éditer une charte graphique des publications fixant des règles en la matière qui permettront notamment de réaliser des économies.

4. Ce nouveau logo est-il ou non grevé d'un droit d'image / droit d'auteur ?

Les droits d'utilisation ont été négociés afin de ne plus être soumis à des droits d'images ou d'auteur. Le logo appartiendra entièrement à la Ville qui n'aura donc pas de royalties à payer.

5. Quel usage sera-t-il fait du papier à lettre et des enveloppes frappés de l'ancien logo ?

Comme déjà expliqué, la mise en place du nouveau logo se fera progressivement sur une durée estimée à deux ans afin de lisser les coûts et permettre de faire les modifications nécessaires au fur



et à mesure de l'usure ou de l'utilisation des stocks. Depuis déjà deux ans, il n'y a quasi plus de papiers à lettre ou d'enveloppes pré-imprimées, il n'y a donc déjà quasi plus d'anciens stocks.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Bertrand Picard.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter